

CP 2020.02

Le droit à un confinement sécurisé pour tous

Depuis le 17 mars 2020, le Président de la République a annoncé des mesures de confinement de la population française. Une semaine plus tard, le Premier Ministre a renforcé les mesures en déclarant l'état d'urgence sanitaire. Par conséquent le logement devient un élément central dans la lutte contre le COVID 19.

La CSF appelle le gouvernement à prendre sans réserve toute mesure permettant de mettre à l'abri l'ensemble de la population pendant cette crise sanitaire.

En effet, les personnes qui vivent dans la rue sont plus exposées à la maladie, elles doivent urgemment être mises à l'abri. La France compte environ 250 000 personnes sans domicile fixe, et le nombre de places disponibles dans les hôtels et les centres d'hébergement annoncé par le Ministre de la Ville et du Logement nous semblent être bien insuffisants.

Par ailleurs, les familles vivant dans des logements insalubres sont également en danger. L'insalubrité provoque de nombreuses pathologies dont des maladies respiratoires, facteur aggravant du corona virus. Rappelons, qu'il existe en France, environ, 3 millions de logements vacants !

Les mesures prises pour le logement doivent être renforcées

L'annonce, par le Président de la République du prolongement de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020 ne peut être que bien accueillie. De même, l'arrêt des loyers au 1^{er} avril, pour tous les étudiants qui ont quitté précipitamment leur logement CROUS et le maintien de leurs bourses sont des mesures satisfaisantes pour les associations de locataires.

Cependant, cette période de confinement, même si nécessaire, va avoir des répercussions financières lourdes pour certains ménages. Il est à prévoir que certains foyers vont se retrouver en difficultés pour payer leur loyer.

La CSF regrette que des mesures claires et protectrices n'aient pas été prises par le gouvernement sur ce sujet et donc en **appelle** à la bienveillance des propriétaires.

Ainsi, en tant qu'association nationale de locataires la **CSF souhaite que** les personnes qui rencontrent des difficultés financières puissent échelonner, voire dans les cas les plus extrêmes suspendre le paiement des loyers sans s'inquiéter de devoir faire face à une procédure d'expulsion à l'issue de ce confinement.

Cette crise sanitaire révèle la capacité de notre pays à faire appel à la solidarité nationale et devra constituer le socle d'une réelle lutte contre les inégalités sociales.

Contact Presse :

Camille GIRAUDET

Chargée de mission du secteur habitat/ La CSF

cgiraudet@la-csf.org